



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

ARRETE N° I/B-2017-70
LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2017

AGENT DE MAÎTRISE (avec examen professionnel)

Madame Reine Bouvier, Présidente du Centre de Gestion du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 95-29 du 10 janvier 1995, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 20 juin 2017,

Arrête

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} juillet 2017 est fixée comme suit :

SIGONNEAU Jean	→	Mairie de SOMMIERS
ARNAL Patrick	→	Mairie de BAGARD
MURZILLI Franck	→	Mairie de PUJAUT
BOUZEREAU Laurent	→	Mairie de SANILHAC SAGRIES
PIEROBON Philippe	→	Communauté de communes BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté :
transmise au représentant de l'Etat,
publiée sur le site internet cdg30.fr,
notifiée aux collectivités et établissements publics

Fait à NIMES, le 30 juin 2017

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente

Reine BOUVIER

Transmis au contrôle de légalité le :
Affiché le :